



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Nous certifions par le présent document que le compresseur décrit ci-dessous a été enregistré dans le cadre du programme de garantie ASSURE proposé par la société CompAir S.A.

Numéro d'enregistrement:	WR-2011-0030602
Propriétaire enregistré:	U.D.T MECA
Lieu:	VALENCE
Prestataire de services:	SFACS INDUSTRIE
Lieu:	LYON
Enregistré par:	ALAIN BALAZARD
N° de série:	CD10007461004
Modèle:	L 15 -10A V2 400V/50HZ/IP55 EURO. STD.
Garantie:	assure 6 years
Date Enreg.:	04/11/2011
Valide jusqu' au:	04/11/2017

Signé

Aaron Ravenscroft
CompAir

assure™

First Class Compressor - First Class Warranty

CONDITIONS DE GARANTIE ASSURE

- La garantie ASSURE est valide jusqu'à 44.000 heures de fonctionnement ou 6 ans à partir de la mise en service (maximum 78 mois à partir de la date d'expédition départ usine) au premier des deux termes atteint
- Pour une extension de garantie Re-Assure, le compresseur doit faire l'objet d'un bilan de santé et les opérations qui en résultent doivent être effectuées par un distributeur agréé CompAir
- Afin de valider l'extension de la garantie, le propriétaire du compresseur doit contacter le distributeur agréé CompAir. Dans les 90 jours suivant la mise en service, si le bilan de santé n'a pas été effectué par un distributeur, le compresseur doit être enregistré directement auprès de CompAir
- Le propriétaire du compresseur doit autoriser le distributeur agréé CompAir à effectuer les opérations d'entretien prévues dans le calendrier d'entretien inclus dans le manuel utilisateur
- Seuls les distributeurs ou techniciens agréés CompAir peuvent effectuer des opérations de maintenance durant la période de validité de la garantie
- Il est obligatoire d'utiliser des lubrifiants et pièces d'origine CompAir
- Il appartient au propriétaire du compresseur de s'assurer que le carnet d'entretien soit mis à jour et tamponné régulièrement. Un manquement à cette obligation annulera la garantie
- Le propriétaire du compresseur est responsable des contrôles quotidiens et hebdomadaires détaillés dans le manuel utilisateur

L'extension de garantie sera annulée en cas d'intervention faite par un distributeur non agréé CompAir. La garantie assure ne couvre que les pièces suivantes

- **Bloc Vite (toutes les pièces contenues dans l'unité) :** à l'exclusion de la soupape d'huile thermostatique, des filtres à huile amovibles et des filtres de séparateur fin amovibles, le cas échéant
- **Réducteurs :** le cas échéant
- **Moteurs :** à l'exclusion des courroies d'entraînement, des poulies, du système de graissage automatique, des accouplements et des caoutchoucs associés, le cas échéant
- **Réceptacles séparateurs :** à l'exclusion des tuyaux associés et des accouplements Victaulic et Flexmaster associés
- **Refroidisseurs d'air/d'huile :** à l'exclusion des tuyaux associés et des accouplements Victaulic et Flexmaster associés
- **Démarrateur étoile/triangle (vitesse fixe)**
- **Convertisseur de fréquence (modèles RS)**
- **Ventilateur**
- **Contrôleurs Delcos/SureScan :** à l'exclusion des capteurs de pression et de température, des contacteurs et des électrovannes.

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE

- Compresseurs vendus modifiés sans l'approbation de CompAir
- Opérations et consommables associés aux périodes d'entretien normal
- Coûts de réparation ou de remplacement de composants dus à des conditions défavorables – ex. : filtres à air/huile, lubrifiants et contacteurs
- Lubrifiants
- Soupape d'huile thermostatique, filtres à huile amovibles, filtres de séparateur fin amovibles, courroies d'entraînement, poulies, système de graissage automatique, accouplements d'entraînement et caoutchoucs associés, tuyaux et accouplements Victaulic et Flexmaster, capteurs de pression et de température, électrovannes, vannes d'admission.
- Inspection et réglage et des soupapes, minuteriers et pressostats
- Nettoyage général des composants
- Resserrage des connexions électriques
- Coût de réparation ou de remplacement de composants dus à des conditions anormales – par ex. : filtres à air/huile, lubrifiants, contacteurs
- Pièces non remplacées ou non contrôlées aux dates requises
- Ajouts au compresseur/installation non approuvés par CompAir
- Utilisation d'une alimentation électrique incorrecte ou anormale
- Câbles externes ou connexions électriques
- Défectueuses qui ne font pas partie intégrante du compresseur
- Présence de corps étrangers, utilisation négligente mauvaise utilisation intentionnelle
- Incendie
- Cas de force majeure
- Exposition aux intempéries
- Déplacement du compresseur sans approbation du distributeur agréé
- Compresseur non fixe, par exemple unités mobiles ou en location
- Réparations effectuées par un distributeur non agréé
- Perte de production ou frais dus à une panne du compresseur
- CompAir n'accepte aucune responsabilité matérielle d'aucune nature

Calendrier d'entretien des compresseurs à vis lubrifiées (série L,LRS,LVS, LF) de CompAir

TAUX D'HUMIDITE ELEVE, AMBIANCE TRES SALE ET FONCTIONNEMENT CONSTANT AU-DESSUS DE 90°C

Action Requise	Hebdomadaire	1000 H	2000 H	4000 H	8000 H	12000 H	24000 H	36000 H
commencer service si la température constamment au-dessus		100°C	90°C					
purger les condensats du réservoir séparateur	*							
vérifier l'affichage du Delcos pour des maintenances ou pour défauts/alarmes déjà réarmées	*							
vérifier/nettoyer les préfiltres de caisson	*							
vérifier/nettoyer les préfiltres du convertisseur de fréquence	*							
vérifier le niveau d'huile	*		*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à air		*	*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à huile		*	*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions et le câblage			*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions du système de contrôle			*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement de la soupape de sécurité			*	*	*	*	*	*
vérifier la perte de charge du séparateur			*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers de l'élément de compression			*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers moteur			*	*	*	*	*	*
nettoyer extérieurement le réfrigérant final et refroidisseur d'huile		*	*	*	*	*	*	*
vérifier l'élément filtrant de la crépine d'eau			*	*	*	*	*	*
vérifier le système de contrôle			*	*	*	*	*	*
vérifier le système de mise à vide			*	*	*	*	*	*
vérifier le clapet de pression mini			*	*	*	*	*	*
vérifier le système de reprise d'huile			*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement et le réglage de la thermistance			*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre de l'armoire électrique*			*	*	*	*	*	*
remplacer le pré-filtre sécheur*			*	*	*	*	*	*
remplacer l'huile		*	*	*	*	*	*	*
remplacer l'élément séparateur		*	*	*	*	*	*	*
remplacer la cartouche du graisseur automatique*				*	*	*	*	*
nettoyer si besoin le faisceau réfrigérant final et refroidisseur d'huile			*	*	*	*	*	*
vérifier les contacts des contacteurs de puissance				*	*	*	*	*
vérifier les courroies*				*	*	*	*	*
faire la maintenance du sécheur*				*	*	*	*	*
faire la maintenance de la vanne du purge de condensats du sécheur*				*	*	*	*	*
graisser les paliers moteur*				*	*	*	*	*
remplacer le filtre du convertisseur de fréquence (modèles L-RS uniquement)				*	*	*	*	*
faire la maintenance du clapet de pression mini					*	*	*	*
faire la maintenance du régulateur d'aspiration					*	*	*	*
remplacer le tube de reprise d'huile					*	*	*	*
remplacer les filtre de caisson*					*	*	*	*
remplacer les électrovannes de contrôle						*	*	*
remplacer les capteurs de pression						*	*	*
remplacer les courroies*						*	*	*
remplacer les plots d'accouplement*						*	*	*
remplacer les flexibles						*	*	*
remplacer les roulements du moteur							*	*
remplacer la sonde de température d'huile							*	*
remplacer l'élément du bypass d'huile							*	*
remplacer les plots élastiques du moteur							*	*
remplacer les joints d'arbre- seulement sur les LVS							*	*
remplacer l'élément de compression								*
remplacer les plots élastiques de l'élément de compression								*
remplacer les raccords Flexmaster*								*
révision du convertisseur de fréquence- seulement sur les LVS								*
remplacer le moto-ventilateur- seulement sur les LVS								*

*si c'est nécessaire

Commencer service si la température constamment au-dessus

100°C 90°C

Ce tableau précise la fréquence des entretiens de chaque élément. Ainsi, un astérisque dans la colonne 2.000 h indique que cette action doit être effectuée toutes les 2.000 heures.

Les travaux de maintenance quotidiens, hebdomadaires ou annuels prévus aux termes des instructions de service respectives en vigueur sont également à mettre en oeuvre. Si le compresseur fait partie d'une unité intégrée et pour toute opération de maintenance concernant le sécheur veuillez vous référer au manuel spécifique au sécheur. Au-delà de la période initiale, la certification du réservoir incombe au client.

Pour les tâches quotidiennes et hebdomadaires, veuillez consulter le manuel de l'utilisateur. Selon le pays ou territoire dans lequel vous vous trouvez, certaines conditions d'entretien peuvent être différentes de celles qui sont décrites ci-dessus (par exemple les intervalles de changement d'huile). Consultez le manuel de l'utilisateur.